

Communiqué du Conseil d'Administration de l'ENMF

Les compétitions 2019/2020 de l'ENMF arrêtées définitivement

Face aux dernières évolutions de la pandémie de Covid-19, il était du devoir du Conseil d'Administration de l'Entité Nivelloise de Mini Foot (ENMF) de prendre au plus vite les décisions qui s'imposent et d'informer rapidement ses clubs des modalités relative à la clôture de la saison 2019/2020.

Aussi, réuni 'de manière virtuelle', le CA a décidé ce jour :

- L'arrêt définitif des championnats et coupes au 8 mars 2020
- Qu'aucun titre de champion ne sera attribué
- Que le classement final des 2 divisions sera déterminé par l'utilisation du 'coefficient sportif', sur base des classements arrêtés au 8 mars 2020. Ainsi établis, ils seront utilisés pour désigner les montants et descendants.

Pour obtenir le 'coefficient sportif' d'une équipe, le nombre de points obtenus par cette dernière est divisé par le nombre de matches joués au 8 mars 2020.

- Exemple : Equipe A
 - 28 points
 - 10 matches joués
 - Coefficient sportif : 2,8

Le classement final est, par conséquent, obtenu en multipliant ce 'coefficient sportif' par le nombre de matches à jouer pour chacune des équipes.

- Exemple : Equipe A
 - Coefficient sportif : 2,8
 - Nombre de matches à jouer : 22
 - Classement final : 61,6 points

Ces dispositions remplacent toute autre réglementation.

Des décisions difficiles à prendre, mais devenues inévitables après la prolongation des mesures de confinement prises ce 27 mars 2020 par le Conseil National de Sécurité. Elles ne feront certainement pas l'unanimité. Après réflexion, en tenant compte de chaque paramètre, des conséquences de l'une ou l'autre solution, le CA de l'ENMF est cependant convaincu qu'elles sont les plus équitables pour chacun des clubs.

Salutations sportives.

Continuez à prendre soin de vous et de vos proches.

!!! Restez chez vous !!!